

Bulletin municipal juillet 2014

RYTHMES (AND BLUES) SCOLAIRES...

Ce que dit la loi :

Le décret du 24 janvier 2013 concernant la réforme des rythmes scolaires demande aux collectivités de réorganiser la semaine scolaire et de proposer des activités pédagogiques (NAP) durant les nouvelles heures libérées après le temps scolaire.

Ce décret prévoit 9 demi-journées de classe au lieu de 8. Le nombre d'heures de cours hebdomadaires restant à 24, le rythme des journées se trouve de fait modifié, avec comme impératifs :

- . 5h30 de cours maximum par jour
- . 3h30 maximum par demi-journée
- . pause méridienne de 1h30 minimum.

A ce jour :

- . tous les cadres horaires scolaires sont validés.
- . les horaires des transports scolaires sont connus,
- . le fonctionnement des accueils périscolaires sera opérationnel pour la rentrée.
- . tous les parents d'élèves ont reçu un courrier du 23 juin de la Covati les informant de l'organisation de la semaine quant aux activités périscolaires et extrascolaires.

A l'origine de cette réforme, un constat d'échec scolaire flagrant.

Tout les intervenants (ou presque) s'accordaient à dire que les rythmes scolaires en étaient l'une des causes.

Au final, nous nous trouvons face à une réforme que plus personne (ou presque) ne souhaite : parents, enseignants et collectivités...

Un véritable casse-tête organisationnel et financier pour les familles et les communes.

Chaignay et Marsannay-le-Bois avaient souhaité lisser le temps libéré sur l'ensemble de la semaine (fin des cours à 16 h 10 chaque jour, sauf le mercredi). Ceci nous aurait dispensé de créer un accueil périscolaire (avec ou sans activités) à Chaignay le vendredi (1 seule heure de cours l'après-midi...)

Le conseil général n'a pas validé notre proposition en raison des horaires de bus.

La prochaine rentrée aura donc lieu avec les "moyens du bord".

Jean-Marie Michelin



Mairie

1 rue du Puits Dessous
21120 CHAIGNAY

03.80.95.20.09

mairie.chaignay@gmail.com

Permanences

Mardi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 14h30 à 18h30

Rencontre avec les élus

Samedi de 11h à 12h

Coordonnées du maire et des adjoints

Jean-Marie MICHELIN
06 59 21 93 53

Gilles BIANCONE
06 70 75 10 04

Marie-Pierre DESBROSSE
06 07 43 40 45

Marie-Ange CHAUME-
LAGOUTTE
06 70 26 65 90

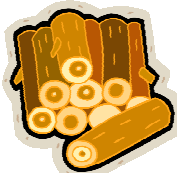
Patrice RAYMOND
06 12 65 51 96

AFFOUAGES

Les inscriptions ont lieu à la mairie aux heures d'ouverture jusqu'au **30 septembre inclus**
Suite de la coupe 24 et 25.

Le prix de la portion est de 30 €.

Réunion d'attribution à la mairie le 10 octobre à 18h00
Présence vivement souhaitée.

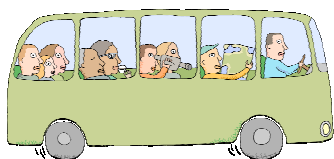


FERMETURE MAIRIE

La mairie
sera fermée du
15 au 25 août inclus.

Bonnes vacances !





BUS SCOLAIRE CHAIGNAY / MARSANNAY-LE-BOIS

A PARTIR DU MOIS DE SEPTEMBRE

	LU—MA—JE—VE		
MARSANNAY-LE-BOIS-Ecole	08:35	13:35	
CHAIGNAY-Ecole	08:45	13:45	
MARSANNAY-LE-BOIS-Ecole	08:55	13:55	
	LU—MA—JE—VE		MERCREDI
CHAIGNAY-Ecole	11:50	16:35	11:35
MARSANNAY-LE-BOIS-Ecole	12:00	16:45	11:45
CHAIGNAY-Ecole	12:10	16:55	11:55

Source Conseil général

SECRETARIAT

Après 11 années de service, Anne Gabarra nous quitte pour d'autres horizons.

L'équipe municipale actuelle et les précédentes ont pu s'appuyer sur ses compétences et sa disponibilité. Qu'elle en soit sincèrement remerciée.

Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie.

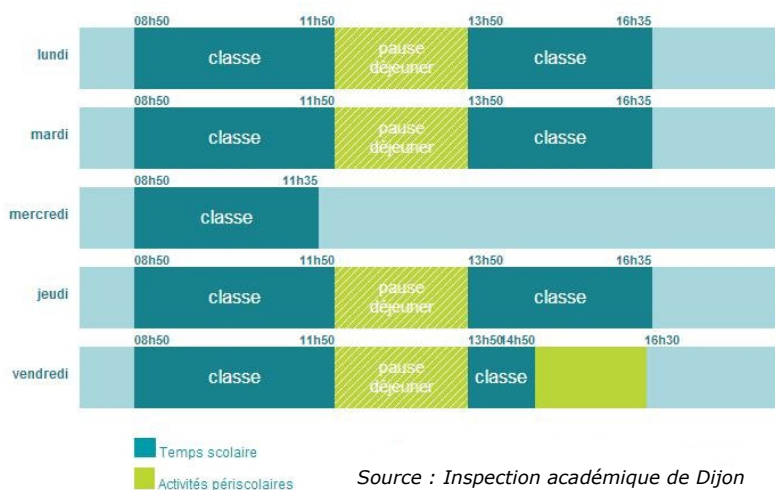
A partir du 1^{er} août, nous aurons le plaisir d'accueillir
Mme Valérie ESTIVALET.

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil.



Horaires de l'année scolaire 2014 - 2015

École élémentaire publique - Chaignay (21120)



TONTE ET DESHERBAGE

Suite à la volonté de faire évoluer des pratiques moins polluantes respectueuses de la santé des populations, et les contraintes des réglementations d'utilisation des produits phytosanitaires, un travail sur les objectifs d'entretien de la commune se met en place.

«Pourquoi on tond ce carré d'herbe ? Quelle est la place de la végétation spontanée dans la commune ? Doit-on désherber partout ? La présence de végétation va-t-elle forcément à l'encontre de la notion de "propreté" etc...

Un inventaire des pratiques de la commune a été fait.

Des objectifs d'entretien en sont ressortis : la réduction de l'emploi de désherbant et un entretien différencié de chacun des espaces verts de la commune.

La réduction de l'emploi de désherbant entraîne une charge de travail supplémentaire que l'entretien différencié de chacun des espaces verts de la commune pourra rattraper.

Par exemple : les trottoirs en sable, le terrain de jeu sablé seront désherbés manuellement (zone à risque élevé). La "pelouse" de la "Maladière" aura un entretien réduit à environ 2 tontes par an.

Les objectifs d'entretien retenus feront l'objet d'un bilan à la fin de l'année, de façon à les réajuster au besoin.

Jean-Michel GOBEROT